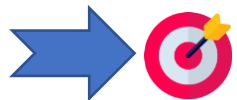


## INTRODUCTION

La traçabilité informatique du lavage des dispositifs médicaux réutilisables (DMR) sur OPTIM® n'est pas obligatoire pour effectuer la recomposition dans notre Unité fonctionnelle de Stérilisation centrale (UFSC)



**Objectif :** Évaluer la traçabilité effective du lavage des DMR au sein de l'UFSC

## MATÉRIEL ET MÉTHODES

- Avec *Nexus France*, mise en place du blocage informatique du reconditionnement des DMR non tracés à l'étape du lavage selon le type de reconditionnement
- Etude centrée sur **les instruments des blocs opératoires conditionnés en conteneurs, papiers crêpes et papiers non tissés** → soit **41 %** de notre activité
- Création d'un répertoire Excel® des compositions bloquées à l'étape du conditionnement
- Analyse de causes via le statut de chaque composition sur OPTIM® et de la fiche de liaison Bloc-Stérilisation

## RÉSULTATS



**Aucune contrainte**

pour rendre la traçabilité du lavage obligatoire avant recomposition  
→ **52 compositions bloquées à l'étape du conditionnement sur 3586 lavées sur 1 mois**  
**1 seule imputée au bloc**

Allongement du temps de production moyen entre re-lavage et recomposition de **80 min**



## CONCLUSION



- Notre nouvelle procédure informatique garantit la traçabilité des compositions sensibles utilisées dans les blocs
- **La traçabilité informatique doit devenir un indicateur de qualité de la norme ISO 9001 dans notre unité**

## DISCUSSIONS

→ **Défaut de traçabilité en zone de lavage au sein de l'UFSC**

- Rendre la traçabilité obligatoire permet d'obtenir une garantie de traçabilité informatique du lavage, exigée par les normes **NF EN ISO 84023 et ISO 13485**
- Re-lavage chronophage et en contradiction avec le développement durable → **uniquement à visée pédagogique auprès des agents**
- Limite : exclusion des DMR conditionnés en sachets des blocs + services de soins.  
Perspective : les intégrer via numéro de traçabilité « en grande série » ?

